NAMUR
CAPITALE

Note de synthèse introductive du plan d'action de la Politique Intégrée de la Ville

Août 2021

Présenté à l'adoption du Conseil communal du 7 septembre 2021

1. Contexte général de la Politique intégrée de la Ville

En avril 2021, le Gouvernement de Wallonie a décidé de développer, pour la première fois, une véritable politique intégrée de la Ville (PIV). Nous saluons cette initiative pertinente. Ce nouveau plan auquel 240 millions € seront consacrés sur la période 2021-2024 a pour but de redynamiser l'économie locale et régionale. En effet, la relance économique s'appuiera sur les territoires urbains qui sont de véritables vecteurs d'activité économique.

Selon plusieurs experts, une augmentation de l'investissement public de 1 % renforcerait la confiance dans le redémarrage de l'activité et dynamiserait le PIB de 2,7 %, l'investissement privé de 10 % et l'emploi de 1,2 % (source : communiqué du Gouvernement wallon).

La Gouvernement wallon a donc octroyé à la Ville de Namur un « droit de tirage » de 28.792.000 € dans le cadre de la Politique Intégrée de la Ville (PIV).

La part communale à prévoir doit représenter au minimum 20 %, soit un montant additionnel de 7.198.000 €.

Le montant total à consacrer à ces projets s'élève donc à 35.990.000 €.

Par ailleurs, la circulaire encadrant ce droit de tirage invite les villes concernées à opérer une sur-programmation à hauteur de maximum 130 %, soit un montant plafond de 46.787.000 €, afin de garantir que l'intégralité de l'enveloppe budgétaire dévolue sera bien mobilisée d'ici fin 2024 étant entendu les aléas inévitables qui pourraient émailler la mise en œuvre de certains projets. Cette faculté a été saisie largement mais sans excès, aux fins de s'assurer de l'utilisation complète des moyens pour le 31/12/2024, à concurrence de 122% (voir *infra*).

5% maximum du montant total peuvent être consacrés à couvrir des frais de fonctionnement et de personnel en lien avec les divers projets. Soit 1.439.600 €. Le Collège décide d'utiliser cette faculté d'une part afin de couvrir les coûts du personnel additionnel qui découlera plus que probablement de la mise en œuvre de tout ou partie du programme et, d'autre part, pour contribuer à une réduction des coûts de personnel actuels de la Ville en valorisant du personnel existant qui sera affecté à ces missions.

Enfin, ce plan d'action s'articule également avec les moyens complémentaires accordés par la Wallonie dans le cadre des Sites à Réaménager (SAR) pour un montant de 4.798.666,67 € dans une fiche d'action spécifique SAR. Ici aussi, une sur-programmation jusqu'à 130% est suggérée et permise, ainsi que le Ministre wallon des Pouvoirs locaux a pu nous le confirmer.

Ces diverses sommes n'étant pas utilisables selon les envies et désirs de l'autorité communale. Les projets retenus dans le plan qui sera soumis au Gouvernement de Wallonie doivent impérativement répondre aux balises fixées par la circulaire ministérielle. C'est dans ce cadre et uniquement celui-là qu'ont dû s'opérer les arbitrages du Collège communal et du Conseil. Ces balises peuvent se résumer comme ci-après (source : UVCW).

Le plan d'action doit s'étaler sur 4 ans. Ce dernier devra être en lien avec le plan stratégique transversal (PST) et avec les thématiques régionales suivantes :

- Développement des quartiers prioritaires
- Rénovation énergétique à l'échelle de la ville et/ou par quartiers
- Cohésion sociale
- Politique de mobilité en ville
- Animation et gestion commerciale des centres-villes
- Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques
- Villes connectées
- Tourisme et patrimoine en ville
- Logement en ville
- Réhabilitation des sites à réaménager situés dans les centralités des villes

Notons qu'une part conséquente du budget (35% de l'enveloppe régionale dévolue à chaque ville) devra être consacrée à de la rénovation énergétique, étant entendu que la moitié de cette part sera affectée dans les quartiers considérés comme prioritaires par la ville et identifiés comme tels dans son plan d'actions.

En outre, chaque ville devra consacrer 35% de l'enveloppe régionale à des actions portant spécifiquement sur un ou plusieurs quartiers considérés comme prioritaires et émergeant d'un processus participatif préexistant, actuel ou à venir.

Le taux de subsidiation est fixé à 80%. Les villes peuvent compléter les financements octroyés en application d'autres règlementations en vigueur (FRIC, PCS, etc.) pour atteindre une part communale s'élevant à minimum 20%.

Signalons enfin que les investissements réalisés dans le cadre de la *Politique intégrée de la Ville* seront considérés comme hors balise dans la prochaine circulaire budgétaire.

Les montants pourront être attribués à de nouveaux projets ou à des efforts déjà existants.

Le Plan doit être déposé auprès des instances régionales, après décision du conseil communal, pour le 15 septembre 2021 au plus tard. Il s'agit d'un délai extrêmement serré en termes organisationnels, souhaité par le Gouvernement wallon malgré les demandes de report relayées par l'Union des villes et communes (UVCW).

Il est à noter que les instances régionales ont bien précisé que ces sommes devaient bénéficier à des infrastructures ou compétences du ressort des matières régionales. Ainsi, on peut octroyer une part de ces subsides pour une rénovation énergétique d'un hall sportif car les infrastructures sportives relèvent de la Région ; mais on ne peut pas faire de même pour un projet de rénovation énergétique d'une école communale car l'enseignement relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Idem pour les matières culturelles, de petite enfance, etc.

Par ailleurs, de la rénovation énergétique pour un hall sportif est acceptable au vu des critères de la circulaire, mais affecter une part des subsides pour la construction ou la rénovation (hors énergie) d'un hall sportif n'est pas valide car le sport ne fait pas partie des thématiques

éligibles à la PIV. Sauf si on s'inscrit dans le cadre d'un objectif de cohésion sociale dans un quartier prioritaire.

Si la volonté régionale est clairement de privilégier les investissements de centralité, donc de cœur urbain, il n'est pour autant pas exclu de pouvoir allouer une partie des moyens dans d'autres zones du territoire communal.

2. Plan proposé par la Ville de Namur : approche méthodologique

Notre plan d'action ambitieux et cohérent a été envisagé selon 3 axes structurants :

- Le Développement qualitatif du cadre de vie dans des quartiers « prioritaires », à forte densité de population, sur les thématiques centrales de la rénovation énergétique, de la cohésion sociale, de la mobilité, de l'animation commerciale, du logement et de la réhabilitation de sites à réaménager

- A côté des « Quartiers prioritaires », et au bénéfice d'autres zones du territoire communal, le développement de la cohésion territoriale sur base de quatre thématiques centrales : la rénovation énergétique à l'échelle de la Ville, la cohésion sociale, la mobilité et le tourisme & patrimoine classé

- Le développement de logements publics sur des sites à réaménager sous l'égide de la Régie foncière

Ce plan d'action fait pleinement référence au Programme Stratégique Transversal (PST) de la législature et à d'autre documents de référence, études réalisées ou encore divers processus participatifs en cours ou à initier.

Lors du Conseil communal du mois de juin dernier, le Bourgmestre en charge des Finances et du Budget avait indiqué qu'il nous faudra finaliser un plan qui soit « à mi-chemin entre la cigale et la fourmi ». Dit autrement, il pourrait être tenté de recycler au maximum les projets déjà arrêtés par la Ville et budgétés par celle-ci afin de prendre ceux-ci en charge de la PIV, libérant par la même occasion des parts communales équivalentes (approche de la fourmi). Ce sont autant d'emprunts que nous ne devrons pas réaliser et donc autant d'impact favorable pour notre charge de dette et sa maîtrise à l'heure où un délicat exercice de définition d'un nouveau plan de gestion s'annonce. Mais cela signifierait également que nous travestirions la volonté gouvernementale en négligeant l'appel à accroître les investissements publics afin de contribuer au redressement socio-économique de la Wallonie après la crise sanitaire (et a fortiori après les terribles inondations ayant généré pour plusieurs milliards de dégâts sur le territoire wallon).

A l'inverse, les perspectives budgétaires de la Ville pour les années à venir ne sont guère enthousiastes au regard de l'impact structurel des dépenses à la hausse pour le CPAS, les charges de pension du personnel, les pertes durables du *Tax Shift* fédéral, les reports de charge sur les finances communales, les pertes à venir de recettes IPP liées à la crise Covid-19,

etc. Dépenser donc en projets nouveaux l'intégralité des montants qui nous sont octroyés (approche de la cigale) serait peu responsable. Car s'il est vrai que ces investissements seront « hors balises » du budget extraordinaire, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit de plusieurs millions d'euros à devoir emprunter et dont la charge reste à rembourser par la Ville pour la part communale de 20% exigée.

Nous avons donc veillé à une approche équilibrée, recyclant dans ce plan d'action environ un quart des montants via des projets ayant été politiquement décidé sans avoir encore été attribués (ils seront donc financés par la PIV plutôt que par l'emprunt communal), proposant de la sorte un plan ambitieux et contribuant au redressement wallon, tout en restant sérieux et rigoureux quant à la gestion de nos perspectives pluriannuelles.

Comme susmentionné, certains crédits peuvent être « recyclés » dans le Plan PIV à une triple condition : (a) être d'ores et déjà inscrits au budget extraordinaire ; (b) ne pas être encore attribués et (c) être compatibles avec les critères d'éligibilité de la circulaire ministérielle relative à la PIV. Ces crédits se détaillent comme suit :

	€ en part communale	Quartiers	Energie	Coh. Soc.	Mobilité	Commerces	Verdurisation	Tourisme	Patrimoine	Logement	Revi/Réno
Acquisition Parc des Dames Blanches	2.100.000	X		X			X				
Remplacement chaudières	1.000.000		X								
Halle aux produits locaux	900.000	X		X		X					
Réaménagement Place Station	3750000	X			X	X	X				
Rénovation Hangar aux affûts	700.000		X					X	X		
Etude stratégique végétalisation	100.000						X				
Logiciel cartographie commerces	50.000					X					
Aire de jeux Parc Louise-Marie	140.000	X		X							
Rénovation énergétique HDV	600.000	X	X								
Rénovation patrimoine église Malonne	340.000								X		
Rénovation énergétique piscine Jambes	1.000.000		X								

Soit une somme totale de 10.680.000 € de crédits « recyclés » (environ 24% de la programmation totale). A la lumière des critères imposés par la circulaire, il n'a pas été possible de trouver d'autres projets significatifs qui puissent être éligibles et qui auraient permis de davantage réduire la voilure de nos emprunts. Voilà pour le côté fourmi.

Il est évident qu'au vu de la dramatique séquence vécue des inondations de juillet dernier, des moyens complémentaires spécifiques à ces aspects devront encore être dégagés. C'est une question de prise de responsabilité à l'égard de l'avenir. Mais pareils investissements ne sont pas en soi éligibles à travers la circulaire PIV. Ces sommes devront donc s'ajouter à cet ambitieux plan, et viendront inévitablement fragiliser et dégrader la trajectoire financière des années prochaines. Cela ne manquera pas d'être évoqué lors de la séance spéciale du conseil communal du 14 septembre prochain dédiée à ces calamités.

S'agissant des nouveaux projets qui seront intégrés au sein de notre programmation et présentés également au conseil communal de ce mois de septembre 2021, les projets suivants sont retenus au terme de nos arbitrages :

		Quartiers	Energie	Coh. Soc.	Mobilité	Commerces	Verdurisation	Tourisme	Patrimoine	Logement	Revi/Réno
Aménagement Parc Dames Blanches	3.750.000	X		X			X				
Aménagements Stade des Jeux	3.000.000							X	X		
Réno Cinex + aire de jeux + piétonnisation	1.200.000	X	X	X							
Pôle social Bd Herbatte + Parc Heuvy + SAR Bomel	4.000.000	X	X	X			X			X	X
Réno éclairages / isolation divers sites sportifs	1.900.000		X								
Rénovation énergétique / isolation HDV	6.000.000	X	X								
Rénovation énergétique / isolation Porcelaine	1.800.000		X								
Rénovation / création aires de jeux divers quartiers	1.000.000	X		X							
Mise en œuvre progressive extension piétonnier	4.000.000	X		X	X	X	X	X			
Verdurisation du territoire public dont Pont-Pont	2.500.000	X					X				
Rénovation hall de Plomcot - vestiaires et LED	220.000	X		X							
Aménagements de voiries + réfections places	2.730.000	X			X	X					
Projet accueil social hébergements grands précarisés	500.000			X						X	

Soit une somme totale de 32.600.000 € de crédits d'investissements nouveaux, part communale de 20% comprise. Voilà pour le côté cigale.

La somme totale de la programmation équivaut donc à 10.680.000 € + 32.600.000 € = 43.280.000 €. En l'occurrence, un quart de crédits recyclés pour le financement de projets déjà annoncés et trois quarts de projets nouveaux. Auxquels devoir ajouter les 2.164.000 € de frais de personnels ou d'études.

S'agissant des crédits dévolus aux quartiers prioritaires (SN, GCV et BH comme susmentionné), la circulaire régionale impose qu'au minimum 35% des moyens y soient dévolus. Avec les sélections opérées, nous compilons des projets dans les quartiers prioritaires, à forte densité de population notamment plus précaire, pour 30.170.000 €. Soit quasi 70% des moyens dévolus à des quartiers prioritaires, le double donc de l'objectif régional. Cela démontre une volonté communale de concentration des moyens sur des quartiers à revitaliser car socio-économiquement plus fragiles ou déstructurés, contrairement à toute tentation de saupoudrage des moyens qui aurait été contraire à la volonté gouvernementale de redynamisation des pôles urbains via la PIV.

35% des crédits doivent aussi, toujours selon la circulaire ministérielle, être dévolus à l'amélioration de la performance énergétique du bâti ou du territoire. Au vu de nos arbitrages, les dossiers suivants rencontrent cette exigence (les crédits indiqués sont une estimation de la part « rénovation énergétique » qui pourrait être éligible à ce critère sur le coût total du projet retenu) totalisent 15.330.000 € ou 35,4% des crédits. La moitié de cette somme doit également être affectée à des projets se développant sur les quartiers prioritaires. C'est le cas pour un total de 9.350.000 €, soit 61% de l'enveloppe. Nous sommes donc bien au-delà des 50% de part requise.

A cela, s'ajoutent les autres projets de SAR portés par le Régie foncière et le CPAS de la Ville, articulés avec ce programme de la PIV, et bénéficiant de financements spécifiques octroyés par la Région. Le Collège à en la matière décidé de concentrer ces moyens essentiellement sur la réalisation de logements publics supplémentaires sur notre territoire, amplifiant les initiatives des autres acteurs publics du logement actifs à Namur, mais aussi sur un projet de requalification de l'ancien site des anciennes constructions métalliques Acina à Jambes en vue de l'édification d'un pôle social qualitatif d'insertion et de logement.

3. Détail des projets retenus

Le Développement qualitatif du cadre de vie dans des quartiers « prioritaires »

Résultat de multiples concertations avec les autorités communales et, d'une manière générale, toute personne ayant une bonne connaissance de la spécificité démographique, socio-économique, culturelle, historique ou autre de la commune, un découpage du territoire namurois en 46 quartiers a été entériné par le collège des Bourgmestre et Echevins en date du 3 octobre 1994.

Parmi ces 46 quartiers, 14 quartiers constituent l'espace urbanisé au sens de la continuité du bâti, à l'inverse de l'espace périurbain où l'on trouve des zones non bâties qui séparent les îlots de peuplement. Il s'agit des :

- 3 quartiers de la Corbeille (Namur-Centre, Cathédrale et Célestines) qui constituent le centre historique de la ville. Centre densément peuplé (plus de 5000 habitants au km²) avec une forte proportion d'appartements, l'ensemble est baigné dans un environnement où le bâti prédomine.
- 11 quartiers de la première couronne correspondant à la première extension de Namur (XIXème siècle). Ces quartiers qui constituent les faubourgs de Namur ont une densité de peuplement moindre comparativement à ceux de la Corbeille (3000 habitants au m²) : Salzinnes, Bas Prés, Sources, Trois Piliers, Saint-Servais, Bomel-Heuvy, Herbatte, Jambes, Velaine, Amée et La Plante.

C'est dans ces quartiers fortement urbanisés que le Collège a souhaité porter l'accent sur 4 quartiers jugés comme prioritaires pour la Politique intégrée de la Ville.

Il s'agit des quartiers de Bomel-Heuvy, Herbatte, Célestines et Namur centre.

Ces quartiers ont été identifiés sur base de leur profil-socio-économique tant au niveau de la population que de la situation économique et commerciale.

Au niveau géographique, ces quartiers se situent de part et d'autre du chemin de fer, de la gare au quartier Saint-Nicolas et de l'autre côté du pont de Louvain au niveau de Bomel et d'Herbatte.

Depuis 2021, la Ville de Namur dispose d'un portail en Open Data « Statistiques des 46 quartiers de Namur » présentant de nombreuses données démographiques depuis 1985. Quelques données sont intéressantes pour caractériser les quartiers prioritaires (chiffres au 1er janvier 2021).

Les 4 quartiers retenus sont des quartiers densément peuplés, en particulier Namur-Centre et Célestines. De plus, la population étrangère y est beaucoup plus importante que la moyenne sur la commune avec un fort pourcentage de population hors UE.

Densité

Quartier	Total Population	Surface (ha)	Densité (hab/km²)
Commune de Namur	111.526	17.590,52	634
Namur-Centre	3.129	50,46	6200
Célestines	2.775	45,51	6098
Herbatte	2.385	84,33	2828
Bomel-Heuvy	3.515	79,66	4412

Origine de la population

Quartier	Population	% Belges	% Etrangers	% UE	% hors UE
Commune de Namur	111.526	91,1	8,9	4	4,9
Namur-Centre	3.129	79,6	20,4	8,7	11,7
Célestines	2.775	79,6	20,4	6	14,3
Herbatte	2.385	84,7	15,3	4	11,3
Bomel-Heuvy	3.515	80,3	19,7	6,6	13,1

En ce qui concerne les indicateurs socio-économiques, nous nous référons à l'Atlas des 12 villes FEDER en Wallonie de 2019, p.138, en particulier à la précarité des ménages et à l'indice synthétique de difficulté :

> *« A Namur, on distingue deux types de zones suivant la précarité des ménages. D'une part, les ménages situés en fond de vallée sont caractérisés par une précarité plus marquée (dans la Corbeille, Bomel, ainsi que le long de la Sambre et de la Meuse). D'autre part, les secteurs situés davantage sur les hauteurs, à l'écart du centre de Namur, sont à l'inverse composés de ménages dont la situation économique est plus favorable. »*

> *« Comme pour le constat effectué sur la précarité des ménages, on retrouve les quartiers ayant les niveaux de difficulté plus importants en fond de vallée, autour du centre urbain de Namur. »*

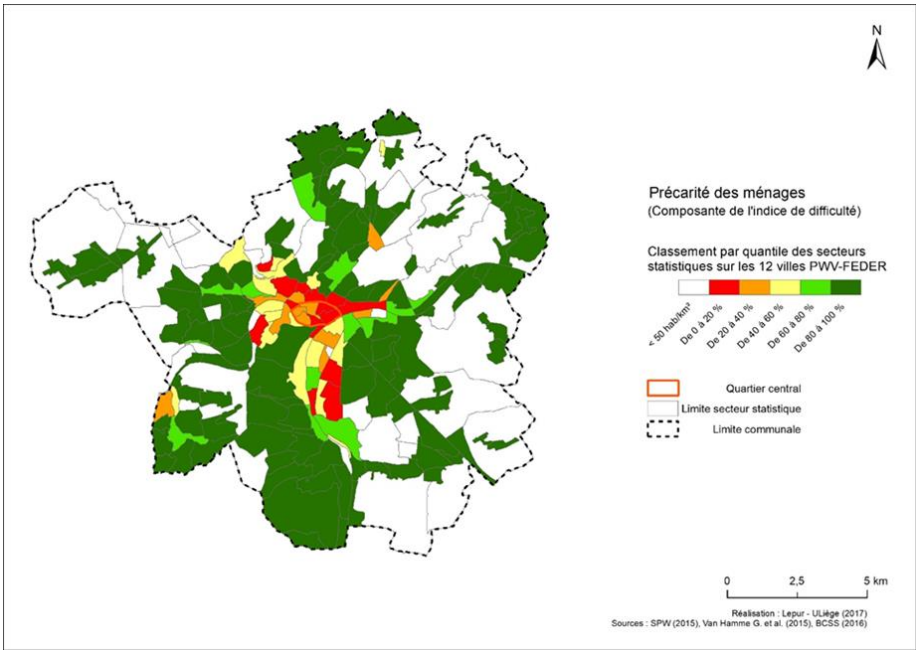

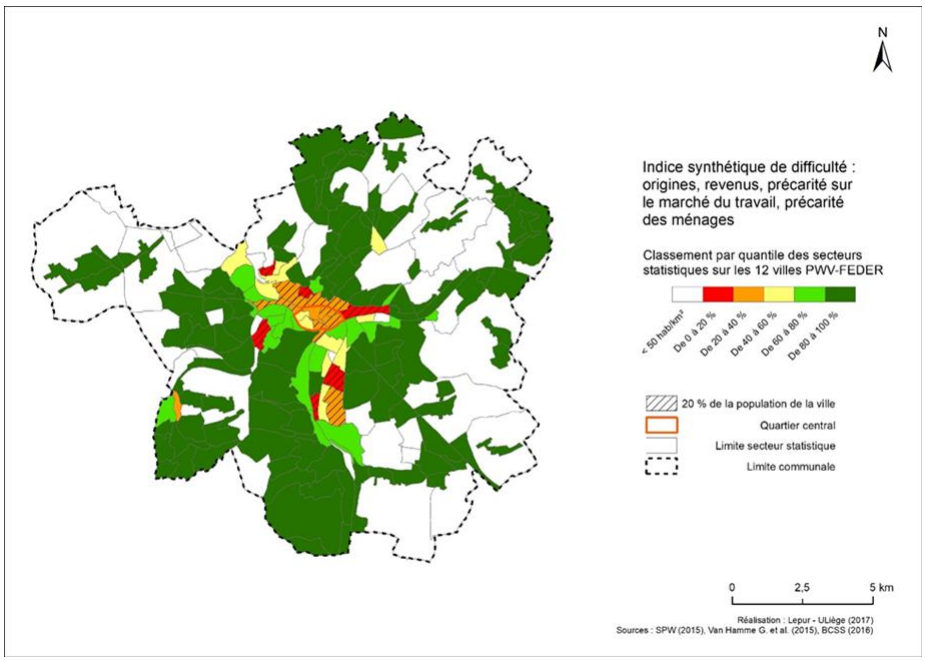

Par ailleurs, en 2018, l'Université de Liège a réalisé le Schéma d'attractivité commerciale de Namur. En sus, l'asbl NamurCentreville (anciennement GAU) suit mensuellement l'évolution des commerces et des cellules vacantes.

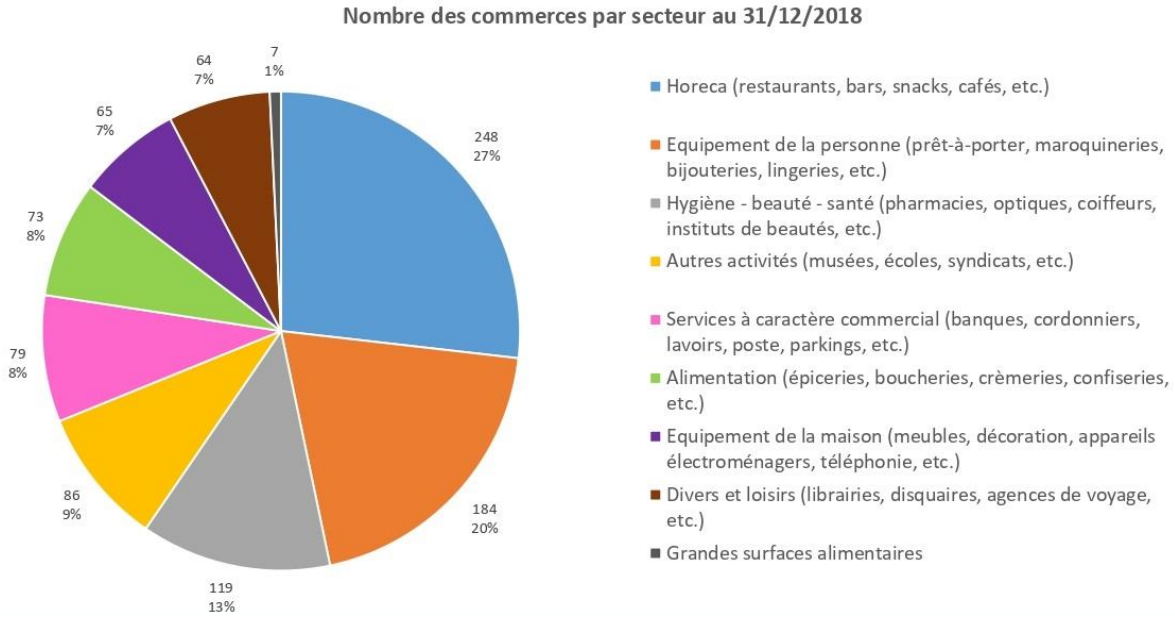

Le quartier Gare est le pôle des transports en commun et de l'administration communale.

En face de la gare, on retrouve des chaînes de fast-food et des tavernes. Un petit marché s'ajoutait antérieurement à l'offre commerciale le mercredi après-midi mais a disparu depuis lors. Les rues des Carmes, des Croisiers et Saint-Joseph sont occupées principalement par des commerçants indépendants. Par ses commerces, restaurants et épiceries exotiques, la rue Rogier offre une véritable évasion multiculturelle.



L'artère rue de Fer/rue de l'Ange accueille majoritairement les grandes enseignes internationales. L'offre commerciale est complétée par le marché du samedi matin. Mais force est de constater qu'à l'instar de l'immense majorité des cœurs urbains en Europe, la dynamique commerciale en centre-ville est à la peine, avec plusieurs espaces commerciaux vides d'occupation.

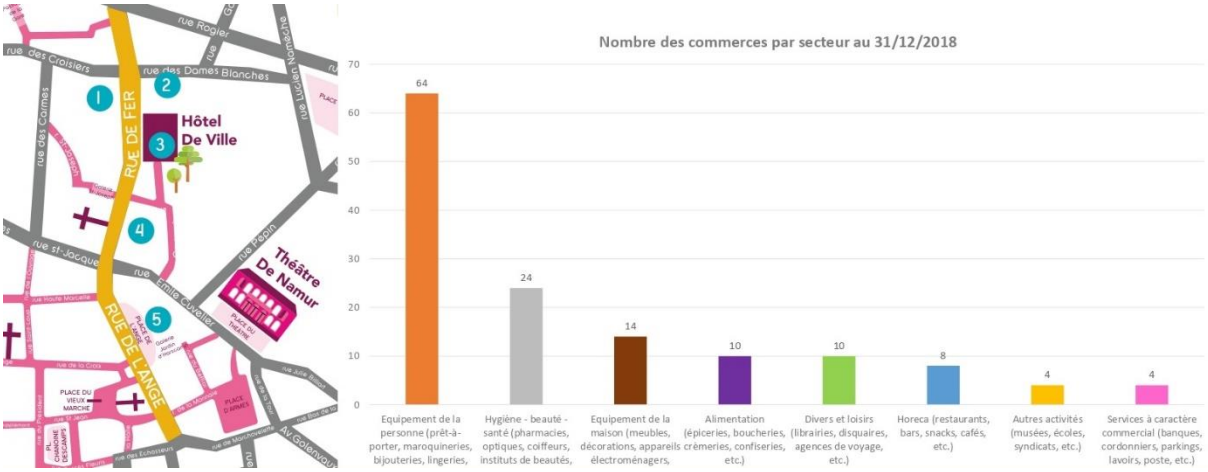

Tant les aspects sociaux que les défis commerciaux qui structurent ces quartiers plaident pour qu'une attention plus particulière soit apportée à ceux-ci à l'occasion de la PIV.

* *

Dans le cadre du PIV, ces 4 quartiers ont été intégrés au sein de trois grands ensembles cohérents :

- Le quartier « Gare & Cœur de Ville »
- Le quartier « Saint-Nicolas »
- Le quartier « Herbatte & Bomel »

Les thématiques centrales pour ces quartiers concernent : la rénovation énergétique, la cohésion sociale, la mobilité, l'animation commerciale, le logement et la réhabilitation de sites à réaménager. A noter que la grande majorité des projets de SAR se concentrent aussi dans ces quartiers.

➢ Quartier « Gare & Cœur de Ville »

Au sein de ce quartier, nous retrouvons quatre 4 grands projets structurants :

- La végétalisation du centre-ville
- La rénovation énergétique comme modèle
- L'animation commerciale de la ville
- La mobilité et attractivité au cœur de ville

1- La végétalisation du centre-ville

Ce projet est envisagé sur base de deux actions principales :

- L'acquisition et l'aménagement du Parc des Dames Blanches

  5.850.000 €

  Ce projet concerne un parc urbain de quelque 7.000 m² à créer sur l'actuel site dit de l'Espena, abritant jusqu'il y a peu des bâtiments de la Haute Ecole Albert Jacquard.

  Ce nouveau parc s'inscrira pleinement dans le contexte local pour renforcer les connections et articulations avec les espaces adjacents (chemin des écoliers, jardin du Maïeur, rue des Dames blanches) pour une fluidité et une ouverture assurée.

  Le projet du Parc des Dames blanches, prévoit ainsi d'être un lieu d'accueil à haute valeur biologique, favorisant la diversité d'habitats et de micro-habitats, ainsi qu'une diversité d'espèces. Espaces d'eau, jeux pour enfants, aires de repos, zones d'ombre,… tout a été pensé avec les riverains.

  Ce projet est l'un des plus ambitieux de Wallonie visant à reconvertir une zone intégralement minéralisée en un espace vert public de grande dimension. C'est un projet ayant fait l'objet d'un processus participatif important, avec moults ateliers

de co-construction citoyenne. Il s'agit d'acquérir le site à la Fédération Wallonie-Bruxelles, conformément à l'accord du Ministre Daerden, et d'y développer au plus vite un espace qualitatif et arboré en hyper centre-ville.

Ce projet comportera un volet relatif à la politique de mobilité douce, à la lutte contre le réchauffement climatique, à la préservation de la biodiversité, au renforcement de la nature en ville et de la qualité de l'air et à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Conformément à la volonté wallonne et namuroise, il contribuera à augmenter le nombre et la surface des espaces verts en zone urbaine afin que chaque citoyen ait accès à un parc ou à un espace vert équivalent à moins d'un quart d'heure de marché à pied.

- <u>La mise en oeuvre d'un plan stratégique de végétalisation et de verdurisation du centre-ville</u>

  2.600.000 €

  Compte tenu de l'urgence climatique et écologique ainsi que des services écosystémiques rendus par le végétal (air, eau, fraîcheur, sérénité, nature, santé physique et morale…), la Ville de Namur souhaite développer un plan de végétalisation de son centre urbain.

  Dans ces espaces spécifiques, les arbres, arbustes et autres végétaux vont rendre différents services écosystémiques : régulation du climat local (température et gestion de l'eau), augmentation de l'adaptation du territoire urbain aux changements climatiques et de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'air et du cadre de vie, renforcement de l'attractivité du centre-ville...

  Pour chaque espace de plantation envisagé, l'objectif sera de maximiser les services rendus par les arbres, tout en minimisant les contraintes par un choix judicieux des espèces à implanter.

  Il est à noter que les difficultés liées aux écosystèmes urbains sont à replacer dans le contexte d'une artificialisation rapide des terres et d'une progression continue de l'urbanisation qui fait également l'objet d'une réflexion du Collège communal.

  La végétalisation d'un centre urbain est une matière complexe. Pour ce faire, toute une série de paramètres doivent être pris en compte et mis en balance: les contraintes techniques et légales (présence d'impétrants, espace disponible, espaces publics ou privés) ; la typologie de l'espace pour évaluer dans quel contexte et quelles contraintes l'espèce va devoir évoluer ; l'adaptation des essences au climat local, aux spécificités urbaines (fortes chaleurs, air sec, sol compact, alimentation en eau difficile) et aux effets attendus du changement climatique (fortes sécheresse, canicules estivales mais également épisodes orageux avec fortes pluies)…

Le projet développé par la Ville, dans le cadre de la PIV, s'appuiera sur 2 axes principaux : des plantations ponctuelles d'arbres urbains et des aménagements végétaux de grande ampleur en ayant recours aux technologies innovantes de génie urbain.

Il est à noter qu'un plan de végétalisation s'établit dans une temporalité longue et demande un investissement technique, financier et humain très important. L'ambition est de pouvoir replanter pas moins de 10.000 nouveaux arbres à terme.

2- <u>La rénovation énergétique comme modèle</u>

6.600.000 €

Ce projet concerne la rénovation énergétique de l'hôtel de Ville pour en faire au cœur de ville un modèle en la matière.

Le bâtiment comporte plusieurs ailes et des constructions datant pour la plupart (hors espace citoyen) d'une quarantaine d'année et d'une conception des années septante.

L'efficacité énergétique des bâtiments représente un des principaux piliers de la transition énergétique préconisés par l'Union européenne. Le secteur public doit montrer l'exemple.

Cette rénovation est envisagée selon deux phases principales :

- La rénovation énergétique de la Maison des citoyens au niveau des systèmes de ventilation et de chauffage ;
- La rénovation énergétique de tout l'Hôtel de Ville tant au niveau de l'enveloppe extérieure (isolation extérieure des façades, des toitures et remplacement des châssis) que de la ventilation. La rénovation de l'enveloppe et de la chaufferie va permettre de réduire les consommations du bâtiment afin de viser les objectifs énergétiques. Une étude de faisabilité sera réalisée afin de réfléchir à l'utilisation des énergies renouvelables (panneau photovoltaïque/chaudière bois/...) pour optimiser l'énergie et utiliser des combustibles locaux.

3- <u>L'Animation commerciale de la Ville</u>

Ce projet comporte deux actions principales :

- <u>L'acquisition et la mise en place d'une Halle maraîchère</u>

  1.203.344,05 € (PIV 900.000 € et solde via la Régie foncière)

Située dans le projet dit des « casernes », la halle aux produits frais et circuit court a pour ambition de permettre l'accès aux produits de producteurs agricoles et artisans transformateurs de la région en privilégiant la diversité et la qualité de leurs produits regroupés au sein d'un même lieu et en donnant un vrai sens et une identité du circuit court. La halle sera également un lieu animé alternatif qui pourra accueillir des ateliers, conférences débats, …

Le projet est de promouvoir de nouvelles façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble par l'adoption d'un nouveau modèle économique et social durable, axé sur l'autonomie énergétique et alimentaire, la sauvegarde de la biodiversité et l'économie circulaire dans un quartier en pleine restructuration.

- La cartographie des commerces :

  50.000 €

  Dans le cadre de la ville connectée, acquisition ou développement d'un logiciel type CMS afin de constituer une base de données des commerces installés sur l'ensemble du territoire namurois aux fins de développer un Système de Gestion de Contenu en collaboration avec les commerçants.

  L'objectif est de permettre un monitoring de la dynamique commerciale pour mieux cerner les mutations attendues et anticiper les actions à entreprendre en matière d'attractivité.

  Cette base de données doit également permettre d'assurer les relations entre les commerçants et l'autorité communale.

4- La mobilité et l'attractivité au cœur de ville

Ce projet est envisagé sur base de deux actions principales et structurantes des espaces :

- L'attractivité du centre-ville par extension du piétonnier :

  4.000.000 €

  Nonobstant les études et le processus de co-construction toujours en cours, la Ville souhaite ici saisir l'opportunité de concrétiser une première phase de l'extension du piétonnier et de l'apaisement de son centre-ville.

  Le projet concerne en partie l'aménagement de l'infrastructure (la voirie), mais aussi son équipement (parcours urbain, jeux urbains, mobiliers urbains, ...), l'ambition étant de créer une nouvelle expérience urbaine contribuant à soutenir l'attractivité du centre-ville.

Cette action est fortement liée à l'action relative à la verdurisation de la ville.

Plusieurs démarches participatives ont été initiées : évaluation des aménagements temporaires par un comité d'usagers et usagères, concertations avec un grand nombre d'acteurs (association de commerçants, PMR, CCATM, …), grande enquête (en ligne et en rue) auprès de près de 2.000 répondants sur les usages du centre-ville et du piétonnier, processus de co-construction avec un panel de 40 participantes et participants aux profils variés (et interaction avec les phases d'études en cours au niveau mobilié, socio-économique et urbanistique).

- L'aménagement de la place de la station comme « entrée de ville » :

  3.750.000 €

  La Ville de Namur, le SPW (Direction des Routes de Namur), le groupe TEC (OTW) et la SNCB ont mené conjointement des études de faisabilité pour implanter la gare des lignes interurbaines sur la gare ferroviaire de Namur.

  Au terme de ces études, les partenaires publics de la mobilité ont confié à la SNCB la réalisation de la gare multimodale. De son côté, la Ville de Namur a commandé une étude urbanistique et paysagère pour aménager l'ensemble des voiries dans le quartier de la gare. Le Boulevard Mélot et la Place de la Station ont fait l'objet d'un permis d'urbanisme délivré en date du 4 avril 2017.

  La Ville de Namur doit aujourd'hui faire un marché public de travaux pour lancer le chantier dès que la gare multimodale sera terminée. Il s'agira d'un marché conjoint avec financement régional pour les parties qui relèvent de la Wallonie.

  Ce projet a fait l'objet d'un long processus avec un comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs de la Mobilité. Mais il a également été présenté à plusieurs reprises avec, notamment : des réunions spécifiques de présentation du projet avec le grand public, les commerçants, la CCATM, …

➢ Quartier « Saint-Nicolas »

Au sein de ce quartier, nous retrouvons trois actions principales :

1- Acquisition et la rénovation du Cinex dans le cadre du développement du quartier :

825.000 €

L'espace communautaire dit « Cinex » est bien connu pour être un lieu de cohésion sociale et d'animation socio-culturelle au sein du quartier « Saint-Nicolas ». Il en est même un élément structurant au départ duquel toute la dynamique associative du quartier prend vie. La Ville veillera, comme souhaité par les actuels propriétaires, à se rendre maître des lieux afin d'y consentir les investissements utiles de sauvegarde du bâtiment et de sa dynamique de cohésion sociale.

L'efficacité énergétique des bâtiments représente un des principaux piliers de la transition énergétique préconisés par l'Union européenne. La rénovation de l'enveloppe et de la chaufferie va permettre d'améliorer le confort des utilisateurs et de réduire les consommations du bâtiment afin de viser les objectifs énergétiques.

2- <u>L'intégration et la cohésion sociale par la création d'une aire de jeux et la verdurisation</u> :

375.000 €

Après l'opération de rénovation urbaine historique de la rue des Brasseurs, la Ville entend initier une dynamique analogue dans le quartier Saint-Nicolas.

Pour ce faire, selon la méthodologie wallonne en la matière, elle mènera une étude co-construite permettant l'identification d'un programme complet de rénovation urbaine.

Dans le cadre du budget participatif 2020, un projet d'investissement concernait ce quartier. La rénovation de la rue du Ponty et la mise en piétonnier sera de nature à favoriser la vie du quartier.

Le projet « d'un rêve de quartier à un quartier de rêve » s'inscrit pleinement dans cette logique dont le projet de création d'une plaine de jeux.

La voirie sera réaménagée de plain-pied. Elle sera équipée de jeux et mobilier, en concertation avec les habitants et associations du quartier. La piétonnisation de cette rue est cohérente avec les ambitions et études de piétonnisation du centre-ville.

➢ Quartier « Herbatte & Bomel »

Au sein de ce quartier, nous retrouvons trois actions principales centrées sur la cohésion sociale et le logement :

1- <u>La création d'un pôle social à Herbatte</u>

2.600.000 €

Les lieux (ancienne douanes) occupés actuellement par l'équipe de soutien technique de la cohésion sociale et la Ressourcerie (qui va quitter les lieux prochainement pour occuper leurs nouvelles infrastructures) sont envisagés pour y créer un « pôle social » regroupant l'abri de nuit, l'équipe de soutien technique et la consigne sociale en un seul lieu.

L'abri de nuit actuel suffisait en termes de capacité d'accueil sauf dans le cadre du plan hiver qui nécessitait d'ouvrir une infrastructure supplémentaire temporaire. La donne a changé dans le cadre de la crise COVID et l'abri de nuit a été déplacé sur le site du génie à Jambes pour une période limitée. L'ambition est donc de créer un nouvel abri de nuit pratique et sécurisant pour permettre d'accueillir le public fragilisé dans les meilleures conditions possibles dans un lieu central proche du centre-ville et des divers acteurs sociaux. Transformation des lieux en pôle social.

Sur un site de 2.518 m² occupables, la programmation prévoit pour l'abri de nuit un fonctionnement semblable qu'actuellement aux casernes et au niveau des bureaux, la récupération des bureaux actuels occupés notamment par le SIPPT. Au niveau de l'équipe de soutien technique, il est prévu de confortabiliser l'équipe et le bâtiment notamment pour répondre aux exigences de sécurité.

Enfin, la rénovation de l'enveloppe va permettre d'entamer la réduction des consommations du bâtiment afin de viser les objectifs énergétiques envisagés.

On a donc un projet qui répond à la fois à l'enjeu d'efficacité énergétique des bâtiments et de lutte transversale contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités ; le sans-abrisme étant davantage présent dans les grandes villes, qui doivent dès lors investir davantage en structures d'accueil et services sociaux spécifiques.

2- <u>La création de logements publics sur un SAR</u>

2.232.297,10 € (PIV 1.000.000 € et solde via la Régie foncière et SAR)

Ce projet fait également partie de la fiche SAR jointe au dossier PIV conformément à la circulaire en la matière et est complété par un autre projet ambitieux de création de logements publics dans le cœur du quartier de Bomel par l'acquisition et la rénovation de l'ancien bâtiment des Archives de l'Etat qui ne trouve pas acquéreur et qui est régulièrement squatté. Ce sera donc près de 20 logements publics de qualité supplémentaires qui seront développés sur ce quartier.

Complémentairement, la Ville projette aussi dans ce quartier le développement foncier et l'opportunité d'interconnexion des quartiers par des espaces publics et par

le développement de logements divers en taille (de l'ordre de 7 logements). Outre cela, la recomposition du cadre bâti permettra de gommer le sentiment d'abandon du site et tentera d'éliminer la ségrégation spatiale haut/bas de Bomel.

Voir fiche et explications plus loin.

3- <u>La création d'une aire de jeux entre Herbatte et Bomel (Heuvy)</u>

400.000 €

Ce projet consiste en la création d'une aire de jeu dans l'actuel parc d'Herbatte en complément ou en remplacement de celle existante.

Le projet prévoit également la rénovation du parc.

Ces deux axes d'un même projet ont pour objectif de donner à la population du quartier un lieu de détente et de repos végétalisé et agréable pour créer du lien et de l'inclusion sociale.

Ce dossier a fait l'objet d'une grande attente de la part des citoyens, mobilisés à cet égard dans le cadre des budgets participatifs 2020.

Le Développement de la cohésion territoriale (hors quartiers prioritaires)

A côté des moyens importants consacrés aux quartiers « prioritaires », le Collège communal a souhaité prévoir des projets de développement de la Ville selon quatre thématiques principales :

- La rénovation énergétique à l'échelle de la Ville comme exemplarité
- La cohésion sociale par un projet phare d'habitat léger et de réseau de plaines de jeux
- La rénovation d'infrastructure pour favoriser la place de l'humain et le développement de micro-mobilité
- Le tourisme et le patrimoine classé comme pôle d'attractivité de la Ville

A. La rénovation énergétique à l'échelle de la Ville comme exemplarité

Outre les nombreuses rénovations énergétiques envisagées dans les quartiers prioritaires, il est prévu deux plans d'actions complémentaires à la fois dans divers bâtiments communaux mais aussi dans les infrastructures sportives au bénéfice des utilisateurs et occupants.

Tout comme, les autres investissements énergétiques, ces derniers seront également de nature à diminuer les coûts de fonctionnement annuels.

1- <u>Rénovation énergétique et plan chaudière dans différents bâtiments communaux</u>

1.000.000 €

La Ville souhaite déployer un plan de remplacement des chaudières d'ancienne génération permettant à la fois de limiter fortement la production de gaz à effet de serre, mais également de diminuer les consommations et par conséquent la facture énergétique des bâtiments concernés.

Nous nous focaliserons sur les chaudières alimentées au gaz, les installations alimentées au mazout ayant déjà fait l'objet d'une attention particulière les années précédentes. Remplacement de toutes les chaudières de type GUNP A :

- Centre socio-culturel de Géronsart
- Foyer social 3x20
- Hall sportif de la Plante
- Hall sportif de Plomcot
- Ateliers service Maintenance
- Centre socio-culturel de St-Marc

Ce plan envisage également le remplacement des générateurs de chaleur de forte puissance :

- Eglise de Fooz-Wépion (vétusté : 40 ans)

2- <u>Rénovation énergétique du bâtiment de la Porcelaine (Propreté publique)</u>

1.800.000 €

Le bâtiment dit de la Porcelaine abrite le service de la Propreté publique de la Ville.
Il doit faire l'objet d'une rénovation en profondeur pour la mise aux normes du bâtiment, l'adaptation aux besoins actuels et la rénovation des éléments trop détériorés afin de :
* répondre aux besoins en matière de salubrité, d'espace suffisant pour le personnel ;
* répondre aux normes en vigueur au niveau énergétique : toiture, isolation,... ;
* avoir un projet global axé sur l'avenir (véhicules électriques, adapter la puissance => panneaux photovoltaïques, récupération des eaux pluviales,…).

Le Collège souhaite faire de ce bâtiment un exemple de gestion énergétique dans le cadre d'une vision globale. La rénovation de l'enveloppe va permettre d'entamer la réduction des consommations du bâtiment afin de viser les objectifs énergétiques. Une attention particulière sera prise afin de récupérer l'eau pluviale qui sera ensuite réutilisée par les services de la propreté publique.

3- <u>Rénovation énergétique dans différents bâtiments et terrains sportifs (dont piscine de Jambes) et rénovation du hall de plomcot</u>

2.900.000 € (dont 1 million pour la piscine de Jambes pour ce qui concerne la partie « énergie »)

La rénovation de l'éclairage par le placement de LED va permettre de réduire les consommations afin de viser les objectifs énergétiques globaux.

- <u>Rénovation des éclairages intérieurs des halls sportifs par du LED</u>:

  Priorité 1 :

  1- Tabora (dossier étudié en cours de demande de subside Infrasport - 155.150 €)
  2- Hall Octave Henry (dossier en cours d'étude - est. 250.000 €)
  3- Malonne Champ Ha
  4- Bouge

  Priorité 2 : Jambes, La Plante, Plomcot, Loyers, Flawinne, Belgrade (entre 100.000 et 200.000 par site)

- <u>Rénovation des éclairages des terrains extérieurs par du LED</u>:

  Priorité 1 : Mascaux (dossier en cours de publication)

  Priorité 2 : Belgrade

  Priorité 3 : Wépion

  Ensuite Flawinne, Loyers, Naninne, Malonne, Boninne (entre 100.000 € et 200.000 € par site)

- <u>Rénovation énergétique de la piscine de Jambes</u>

  1.000.000 €

  Le projet porte sur la rénovation globale de la piscine de Jambes et de ses abords (pour un montant total estimé de 6.350.000€) mais seuls les travaux liés aux économies d'énergie seront présentés dans la PIV à savoir la rénovation de l'enveloppe du bâtiment et des techniques spéciales, pour 1 million €.

  La rénovation de l'enveloppe et de la chaufferie va permettre de réduire les consommations du bâtiment afin de viser les objectifs énergétiques. Une étude de faisabilité sera réalisée afin de réfléchir à l'utilisation des énergies renouvelables (chaudière bois/réutilisation de l'eau/…) pour optimiser l'énergie et utiliser des combustibles locaux.

4- <u>La rénovation du hall de Plomcot comme lieu de cohésion au sein d'un quartier social</u>

220.000 €

Ce hall socio-sportif placé au cœur du quartier de Plomcot, à la limite du quartier d'Herbatte, est un lieu important de rassemblement et de cohésion sociale. Il aurait d'ailleurs pu être exposé dans le chapitre relatif aux quartiers prioritaires tant son articulation avec le quartier d'Herbatte est forte, de même que les défis de cohésion sociale dans ce quartier à très forte densité de logements publics.

C'est ce contexte qui explique aussi pourquoi cette infrastructure nécessite une rénovation importante pour continuer à jouer ce rôle central de cohésion sociale.

La rénovation concerne notamment les vestiaires qui ne sont plus utilisables (installations techniques à revoir) et qui ne sont pas adaptés pour recevoir du public en nombre. Il est dès lors nécessaire de les rénover, voire même de les étendre si l'on veut étoffer les activités du Hall. Le sol actuel est en mauvais état et représente un risque et il est aujourd'hui important d'avoir un revêtement polyvalent compte tenu des multiples usages de la salle (sport de balle, danse, roller, …).

La volonté est ici de répondre aux ambitions régionales en matière d'accès à une offre sportive, diversifiée, s'adressant à tous les genres, inclusive et accessible (personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes précarisées, etc.) en tenant compte de ces dimensions dans l'aménagement, l'équipement, la rénovation ou la construction des infrastructures subsidiées par les pouvoirs publics.

On s'inscrit également dans la volonté wallonne visant à privilégier la rénovation du parc existant et à intégrer systématiquement la performance énergétique et les matériaux durables dans les projets d'infrastructures. En effet, le projet prévoit également le passage au LED pour améliorer les performances énergétiques du hall.

B. La cohésion sociale par un projet phare d'habitat léger et de réseau de plaines de jeux

1- <u>La création d'habitats légers pour le public précarisé (en lien également avec thématique Logement)</u>

500.000 €

La déclaration communale du logement aborde sur l'axe 4 l'objectif de favoriser les solutions innovantes pour répondre à l'évolution des besoins et aux nouveaux modes d'habiter. Dans ce cadre, il est envisagé que la Ville de Namur puisse opérationnaliser le Décret de mai 2019 au travers de procédures d'inscription domiciliaire, d'urbanisme, d'adaptation du règlement incendie pour permettre un développement de l'habitat

innovant (habitat léger / Colocation / Résidence services/ CLT -Community Land Trust / Logements collectifs etc.) et encourager ce type de logements dans les zones les plus adéquates.

Concrètement, il s'agit ici de permettre la construction de 7 habitats légers modulaires en bois destinés au public sortant du sans-abrisme (individuel ou couple). Un accompagnement social des personnes en logement sera réalisé en collaboration avec le Relais social urbain namurois et ses partenaires. Terrain à déterminer. Les logements seront loués à un loyer accessible au public visé (ex: 300€/mois). Ces loyers bénéficieront au projet (entretien, réparation, développement...).

Ce projet innovant a notamment pour objectifs de :

- Lutter contre les inégalités sociales au travers du logement notamment en mettant tout en œuvre pour mettre fin au sans-abrisme
- Rester créatif afin de proposer de nouvelles formes de logement et de nouvelles manières d'habiter pour rencontrer les besoins de chacun et chacune et les choix individuels.

2- <u>La réhabilitation d'aires de jeux pour favoriser et encourager la cohésion sociale dans les quartiers concernés (en ce compris Parc Louise Marie)</u>

1.140.000 €

Les aires de jeux et les espaces multisports, de compétence régionale, participent au lien social, à la cohésion d'un quartier et permettent également d'octroyer un espace de détente et de loisir aux familles ne disposant pas d'un jardin.

Dans ce cadre, il est envisagé le remplacement des aires de jeux suivantes, devenues désuètes et présentant des défauts de sécurité :

- Andoy, rue Grande, à côté du N°98 : aire de jeux derrière l'église
- Parc d'Amée à Jambes : module aire de jeux, disc golf et kiosque
- Multisports du quartier des Balances - Rue des Bosquets, 38 - 5000 Namur
- Crèche du Parc Astrid - Parc Astrid, 1 - 5100 Jambes : 1 module de jeux
- Suarlée : aire de jeux - rue du Mai, en face du N°10 et rue des Passereaux, à côté du N°9
- Wépion : École de Wépion - rue Monin, 30 : remplacement de l'aire de jeux et Chemin de St Héribert, entre les N°33 et 35
- École de Bouge/centenaire - Avenue Baudouin Premier, 20 : aire de jeux
- Saint-Marc : rue du Parc de Saint Marc, à côté du N°16 - aire de jeux
- Saint-Servais Hastedon - rue des Primevères, à côté du N°8
- Vedrin - rue Joseph Wanet, face au N°86 - aire de jeux
- Parc de la Plante - rue Théodore Baron, face au N°34 - aire de jeux
- Belgrade - rue Gustave Verbeeck, face au N°37 : aire de jeux
- Petit-Ry - Comognes de Jambes, 100 - aire de jeux

Enfin, il est également prévu :

- Le placement d'une nouvelle aire de jeux à Live-sur-Meuse - rue de Loyers ;
- La rénovation de certains équipements du Parc attractif Reine Fabiola - Rond-point Thonar, 1 : bac à sable ; balançelle + balançoires + 5 jeux à ressorts et espace téléphérique : 1 tyrolienne + 2 mobilus, module bateau, module oasis, module trampolines - réparations, module parcours escalade - réparations, 2 voiturettes électriques - remplacement
- Le remplacement complet de l'aire de jeux du Parc Louise Marie.

C. La rénovation d'infrastructures pour favoriser la place de l'homme et le développement de micro-mobilité

2.200.000 €

Cette action concerne la réfection et la revitalisation de diverses rues et places de Namur et d'un axe important de Temploux sur lequel s'articule l'emblématique brocante qui s'y organise chaque année sur 3 jours en août.

Ces travaux rendront ces espaces publics plus conviviaux pour les riverains et les visiteurs et passants, que ce soit dans le centre-ville ou dans des cœurs de village comme Belgrade.

Les aménagements proposeront de plus larges espaces dédiés aux modes doux (piétons, cyclistes, etc...) ou s'orienteront vers des espaces partagés (zone de rencontre ou résidentielle) où la vitesse est modérée et la priorité des modes doux exacerbée.

Sites concernés :

- Rue des Brasseurs (section entre la rue du Pont et la place M. Servais)
- Rue de l'Arsenal
- Rue du Séminaire
- Chemin de Plomcot
- Rue de l'Evêché
- Réaménagement de la Rue Godefroid
- Aménagement de la place du Bia Bouquet à Belgrade
- Aménagement de la place Godin à Salzinnes
- Route de Spy et rue Grosjean (sans l'accotement cyclo piéton mais y compris l'aqueduc).

D. Le tourisme et le patrimoine classé comme pôle d'attractivité de la Ville

Namur est sans conteste une ville touristique et a d'ailleurs été placée en 2020 dans le top 10 des meilleures destinations européennes.

Le patrimoine classé (ou historique) de Namur et de sa Citadelle est évidemment un élément majeur d'attractivité.

Pour cette raison et pour encore accentuer cette dimension d'attractivité, les trois actions suivantes concernent la mise en valeur de patrimoine classé au bénéfice de la dimension touristique.

1- <u>Le projet d'aménagement du stade des jeux et du Théâtre de Verdure à la Citadelle</u>

3.000.000 €

Le Stade des Jeux et le Théâtre de Verdure, inaugurés en 1910, constituent un élément important du patrimoine immobilier namurois. Cet ensemble est classé depuis 2015 et inscrit sur la Liste du patrimoine immobilier exceptionnel de Wallonie.

Un accord cadre portant sur la restauration de cet ensemble a été conclu en 2017 avec la Wallonie dont l'engagement financier se chiffre à 12.000.000 €.

Outre sa restauration, cet ensemble nécessite également une importante remise à niveau de son aménagement intérieur, de ses équipements et techniques ainsi que de l'infrastructure pour permettre une exploitation touristique plus optimale des différents espaces ainsi que le développement d'activités MICE.

La présente fiche action porte donc sur un autre volet du projet de restauration et requalification du Stade des Jeux et du Théâtre de Verdure.

2- <u>La Rénovation du Hangar aux affûts à la Citadelle</u>

700.000 €

Le Hangar aux Affuts est un ancien bâtiment militaire datant du 19ème siècle. Son nom évoque sa fonction initiale de lieu d'entreposage des affuts de canons. Il est actuellement affecté à l'organisation de certains évènements ponctuels du Comité Animation Citadelle, à l'hébergement d'une compagnie de reconstituants et au stationnement du train touristique de la Citadelle.

Il est peu utilisé et ces usages ne sont pas en lien avec son potentiel et la qualité des espaces. Le projet vise à restaurer ce bâtiment (non classé) et améliorer son aménagement intérieur pour en faire un lieu polyvalent à vocation touristique au bénéfice de l'attractivité du site de la Citadelle.

3- <u>La rénovation de l'Eglise Saint-Berthuin</u>

340.000 €

L'Eglise Saint-Berthuin de Malonne, patrimoine communal, a été classée comme monument en 1962.

Depuis 2014, l'auteur de projet DDGM a été désigné pour mener à bien la restauration de l'église en deux phases.

La phase 1 : restauration de l'enveloppe extérieure.

La phase 2 : restauration de l'intérieur (enduits, peintures, chauffage, électricité, boiseries et cuirs).

Outre l'aspect patrimonial du bien, la rénovation de l'enveloppe va également permettre d'entamer la réduction des consommations du bâtiment afin de viser les objectifs énergétiques globaux.

Le Développement de logements publics (fiche SAR)

En marge du financement de la Politique Intégrée de la Ville, Namur est également éligible au financement des Sites à Réaménager (SAR) pour un montant fixé à 4.798.666,67 €. Une sur-programmation jusqu'à 130% de l'enveloppe octroyée par la Région est également possible, conformément à la confirmation ministérielle reçue.

Le bénéfice de cette opération de subventionnement est conditionné à la validation préalable par le Gouvernement wallon du plan d'action PIV qui doit comprendre complémentairement un volet SAR.

Les fiches descriptives des volets à réaménager, introduites en marge du PIV, peuvent concerner des SAR de droit ou de fait.

Le PST comme la déclaration de politique régionale ou la déclaration de politique communale du logement abordent la question du logement comme une priorité.

Le territoire communal doit notamment faire face à de multiples enjeux liés au logement :

- Créer de nouveaux logements et capter les logements inoccupés afin de pouvoir offrir un logement pour tous
- Rester attractif tout en veillant à pouvoir maîtriser les coûts d'acquisition et de location d'habitation sous peine de créer un déséquilibre démographique et financier
- Lutter contre les inégalités sociales au travers du logement notamment en mettant tout en œuvre pour mettre fin au sans-abrisme
- Offrir des solutions d'hébergement adaptées pour tous les publics, notamment les seniors, dont les besoins seront croissants dans les décennies à venir
- Rester créatif afin de proposer de nouvelles formes de logement et de nouvelles manières d'habiter pour rencontrer les besoins de chacun et chacune et les choix individuels.

Dans ce cadre, le Collège communal a souhaité orienter le plan d'action SAR essentiellement sur la création de logements publics sur des sites à réaménager.

Comme mentionné dans la déclaration communale du logement, la volonté du Collège est de confirmer le rôle de la Régie Foncière comme le bras de levier de la commune dans le cadre de la politique du logement.

Les trois projets devraient permettre l'assainissement de trois sites tout en créant de l'ordre de 30 logements publics complémentaires, ce qui portera le nombre de logements gérés par la Régie foncière à 210 unités (+ 17 %).

1- <u>Site de Mottiaux à Jambes</u>

2.474.219 € HTVA

Le site Mottiaux se situe au cœur du vieux Jambes, en plein cœur des quartiers de Coppin, et à quelques dizaines de mètres de l'Avenue Jean Materne. Il est composé d'anciens bureaux des années 1970, de logements vétustes et d'un ensemble de hangars et garages particulièrement imposants dont la structure présente un risque de stabilité.

Cette situation tranche tant en gabarit qu'en architecture d'avec les belles bâtisses de la rue. Il est à noter que les hangars se situent à l'extrémité des jardins du quadrilatère de maisons. Pour les parcelles privées, un immeuble en gros oeuvre non achevé et de vieux garages accentuent encore le côté effiloché de la trame urbaine des lieux.

Nous y voyons la possibilité de création de l'ordre de 8 logements.

Le projet prévoit la démolition des bâtiments existants et la construction de logements neufs en adéquation avec l'architecture et les gabarits existants. L'aménagement d'un espace public permettant d'aérer un quartier fort dense est également prévu. Ce dernier permettant, en outre, de relier la rue Mottiaux à rue de Coppin et la rue Prinz.

2- <u>Site des archives de l'Etat à Bomel</u>

3.558.775 € HTVA

Les immeubles concernés sont repris à l'inventaire du Patrimoine architectural et datent de la 1ère moitié du 20ème siècle.

Les Archives de l'Etat se sont installées dans un ancien dépôt frigorifique de la rue d'Arquet en 1930. L'ancien bâtiment n'ayant plus la capacité nécessaire pour stocker toutes les archives et ne répondait plus aux normes en vigueur, il a été mis en vente dès après le déménagement des archives vers le Boulevard Cauchy inauguré en 2014. Le n° 45 abritait des bureaux et salles de lectures, le n° 47 d'anciens entrepôts et le n° 49 l'habitation du concierge.

Depuis 2014, le bâtiment a été occupé par des squatteur qui l'ont vandalisé et incendié certaines parties. Le bâtiment se situe en classe A soit une densité comprise entre 35 et 100 logements/ha. Malgré une mise en vente débutée il y a près de deux ans, aucun opérateur privé ne s'est décidé à se porter acquéreur du site au vu de ses nombreuses contraintes et de sa faible rentabilité potentielle. La politique SAR a précisément pour vocation de permettre, grâce à l'action publique, la réhabilitation de zones à faible attraction pour le privé afin que le site retrouve une plus-value collective. Nous y voyons la possibilité de création de l'ordre de 16 logements publics et/ou sociaux.

3- <u>Site Honet bis à Bomel</u>

1.712.266,50 € HTVA

Le projet porte sur des anciens entrepôts désaffectés datant de +/- 1875 occupés par une huilerie mécanique.

Plus précisément, le site des anciens établissements « Huilerie Honet » est situé sur les hauteurs de la Ville de Namur et surplombe les quartiers de Bomel/Saint-Servais tout en les reliant à Bouge et à Vedrin. Il est composé d'une ancienne conciergerie, d'anciens entrepôts, d'espaces de stockage aujourd'hui à l'abandon et d'espaces potagers et d'une maison d'habitation. Mis à part la maison d'habitation qui est encore occupée, le reste du site est à l'abandon au vu du risque réel d'effondrement constaté. Il constitue un « no man's land » en surplomb qui dénature la trame urbaine du quartier composée de maisons unifamiliales d'habitation ainsi que la vue paysagère de la ville vu sa position géographique dominante.

Cette réhabilitation va permettre :

- Développement foncier et opportunité d'inter connexion des quartiers par les espaces publics
- Contrôle social des espaces publics et du jardin partagé grâce à la création de logements
- Développement de 7 logements divers en taille
- Recomposition du cadre bâti en vue de gommer le sentiment d'abandon du site
- Élimination de la ségrégation spatiale haut/bas de Bomel.

Le dossier a déjà pu être présenté à la CCATM. Et son devenir se conçoit en rélexion avec le jardin Saint Antoine, jardin partagé en gestion avec l'ASBL Empreinte qui inscrit son action dans l'Éducation relative à l'Environnement (ErE) et la transition. Depuis 2006, Empreintes s'est vu confier la gestion du Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE) de Namur et axe son action sur la thématique de l'Environnement urbain avec pour cible privilégiée, les personnes en situation de précarité.

Complémentairement à ces projets portés par la Régie foncière de la Ville, un quatrième projet de SAR, porté lui par le CPAS, est également intégré à ce plan et vise la réhabilitation des anciens ateliers métalliques ACINA à Jambes, dont le terrain a été récemment acquis par le CPAS, précisément aux fins d'y développer un projet à haute valeur ajoutée sociale et sociétale.

4- <u>Site Acina à Jambes</u>

9.640.542 € HTVA

Le projet prévoit la construction sur le site d'une Maison de l'insertion (zone correspondant au bloc A sur le plan ci-dessous). Celle-ci sera composée du service «Alphabétisation – Français langue étrangère» du CPAS qui occupe actuellement des locaux dans l'ancienne Caserne militaire du Génie pour une durée de 2 ans maximum, après avoir occupé durant 3 ans les locaux d'une ancienne école (école « Froidebise ») mise (provisoirement) à disposition par la Ville de Namur dans le cadre d'un bail liant les deux administrations.

Elle abritera également le Service d'insertion sociale qui occupe, de manière précaire, un bâtiment appartenant à la Région wallonne ainsi que la maison d'accueil « Les Trieux » du CPAS, dont l'activité est pour l'instant scindée en deux (rue de Bruxelles et place l'Ilon).

Le projet inclut également la construction d'un parking souterrain d'approximativement 200 places et la dépollution des terres qui y est liée. Ces aménagements font partie d'un vaste projet, incluant la construction de près de 120 logements et de bureaux sur le site ainsi que l'extension de la résidence-service voisine (+ 30 unités).

La densification et les besoins en termes de logement, d'activités communautaires et de stationnement justifient pleinement la réhabilitation de cette friche située en pleine ville. La Ville souhaite permettre une urbanisation prenant en considération différents projets publics et privés répondant à ces besoins : voirie de dédoublement de la rue de Dave, construction de bâtiments affectés à des équipements culturels ou de loisirs, à des commerces, réserves d'extension pour l'école communale du Parc Astrid et pour la maison de repos du CPAS « Les Chardonnerets », création de logements et d'immeubles mixte, etc.



4. Implication citoyenne dans la mise en œuvre du programme

La participation est inscrite en fil rouge de ce plan de politique intégrée. Il s'agit en effet d'un axe important et transversal.

Favoriser la participation active de tous les acteurs de la société civile au sein de leur quartier est l'un des moyens pour atteindre la résilience et les objectifs définis dans ce plan.

Grace à un travail collaboratif, collectif, il est possible de mener des actions concrètes, où des retombées positives peuvent se manifester rapidement.

La Ville de Namur a déjà fait figure de pionnière en matière de participation en initiant depuis les deux dernières législatures un certain nombre de processus d'écoute des Namurois et Namuroises.

Consciente de l'importance d'étendre cet axe, elle a franchi un pas supplémentaire en instituant un échevinat de la Participation citoyenne au début de la législature, comme l'indique la Déclaration de Politique Communale 2018-2024 :

« Ainsi, pour la toute première fois, un échevinat de la Participation citoyenne est créé. Couplé assez logiquement à l'Éducation, il sera veillé à impliquer plus encore les citoyennes et citoyens dans les politiques de la Ville à travers des processus de Participation. Matière éminemment transversale, la Participation est élevée en leitmotiv de notre action collective. Des synergies seront à développer avec tous les échevinats pour favoriser l'appropriation citoyenne et faciliter la mise en œuvre des dossiers d'importance émaillant l'actualité communale voire même accélérer l'implantation de travaux en évitant des oppositions ou des recours ».

« Être une Ville qui implique ses citoyens et ses citoyennes » en mettant en place « une dynamique participative dans les projets Namurois » est d'ailleurs le tout premier objectif que la Ville de Namur a inscrit dans son Programme stratégique transversal (PST) 2019-2024.

Voici, pour chacun des projets inscrits dans le PIV de la Ville de Namur, les processus participatifs que nous avons mis ou que nous allons mettre en œuvre :

- **Végétalisation et assainissement du site Espena**
  Un processus de co-construction a été mis en place avec l'appui d'un expert externe. Plusieurs ateliers ont permis à un panel de citoyens de définir le plan d'aménagement du futur parc. L'objectif était de susciter la réflexion des forces vives du centre-ville en étant à l'écoute de leurs souhaits et besoins et d'encourager une participation active dans ce projet. Les détails d'aménagement (mobilier urbain, par exemple) seront également définis en concertation avec ces citoyens.

- **Aménagement du stade des jeux et théâtre de verdure**
  Une concertation sera organisée avec le C.A.C. (comité d'animation de la Citadelle de Namur) ainsi que les institutions namuroises (et wallonnes) liées au patrimoine.

- **Quartier Saint-Nicolas, acquisition et rénovation du Cinex – Piétonisation – Aire de jeux – Rénovation urbaine et espaces verts**
  Une forte dynamique participative est présente dans ce quartier depuis une dizaine d'années. L'ensemble des acteurs associatifs y participent, de même que des représentants d'habitants et de la Ville. Ce collectif a construit un projet global intitulé « Rêve de quartier ». Un premier projet pourra se réaliser grâce à sa sélection dans le cadre de la première édition du Budget participatif de la Ville (notamment grâce aux votes des Namurois). Les autres projets, complémentaires, pourront être mis en œuvre grâce au PIV ou programmée à plus long terme dans la perspective d'une opération de rénovation urbaine : mise en piétonnier, création d'espace public arboré et rénovation d'un bâtiment public ouvert sur le quartier. Un processus de participation est en construction avec les acteurs du quartier. L'étude prospective comprendra également un volet co-construction.

- **Quartier Bomel – Herbatte, pôle social Herbatte – Parc Heuvy – Logement SAR Bomel**
  Le quartier de Bomel dispose d'un comité de quartier structuré avec lequel la Ville collabore régulièrement. Dans le cadre du budget participatif de la Ville, un projet de rénovation du parc d'Herbatte a émergé, soutenu par le comité de quartier. Il n'a pas été choisi mais pourra être réalisé par le PIV. Le point de départ du dossier d'aménagement du parc est issu des réflexions du quartier. Les citoyens seront associés à sa concrétisation.

- **Réhabilitation des aires de jeux pour favoriser et encourager la cohésion sociale dans les quartiers concernés**
  La Ville va réaliser une cartographie des besoins et des nécessités en matière d'espace de jeux. Les citoyens, maisons et comités de quartier seront consultés afin de définir le type d'aménagement à mettre en place.

- **Piétonnier Centre-Ville**
  Un processus de participation via des ateliers de co-constructions est en cours. Il implique des citoyen·ne·s, commerçant·e·s, habitant·e·s, travailleur·euse·s, étudiant·e·s, … dans les études actuellement menées en matière de mobilité au centre-ville et sa mise en piétonnier. Ce dispositif est complété par une participation plus large des citoyens non présents dans les ateliers (sondages, enquêtes, …).

- **Verdurisation de la Ville (dont « Pont à Pont)**
  La définition des besoins précis se fera, sur base des études menées, en concertation avec les divers comités participatifs mis sur pieds dans le cadre de la politique de transition écologique.

- **Plomcot – Hall de cœur de quartier**
  Une concertation sera organisée avec l'ensemble des utilisateurs du hall, les acteurs associatifs du quartier et la société de logement qui gère l'habitat du quartier.

- **Rénovation de diverses places et rues pour favoriser la cohésion sociale des quartiers concernés**
  Les habitants et riverains seront associés tout au long du processus.

- **Cartographies commerces namurois**
  Ce projet sera construit en étroite collaboration avec l'asbl Namur CentreVille et les associations des commerçants du territoire.

- **Rénovation de diverses rues pour favoriser le développement du vélo**
  Un travail de concertation est déjà en cours avec la commission communale vélo et les associations de cyclistes.

- **Eglise Saint-Berthuin de Malonne**
  Une concertation avec les usagers du bâtiment et les acteurs du patrimoine sera mise en place.

- **Création d'habitats légers pour le public précarisé**
  Le projet fera l'objet d'une concertation avec les acteurs du terrain.

5. Tableau synthétique

N° action	Nom du projet	Quartier prioritaire	Thématique principale	Budget investissement	Budget personnel 5%	Budget quartiers prioritaires	Budget rénovation énergétique	Budget rénovation énergétique dans quartiers prio
1	**Gare et cœur de ville**							
1.1	Parc des Dames blanches: acquisition, assainissement et végétalisation	Célestines	Végétalisation et adaptation aux changements climatiques	5.850.000,00	292.500,00	5.850.000,00		
1.2	Verdurisation de la ville	Namur centre	Végétalisation et adaptation aux changements climatiques	2.600.000,00	130.000,00	2.600.000,00		
1.3	Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville	Namur centre	Rénovation énergétique	6.600.000,00	330.000,00	6.600.000,00	6.600.000,00	6.600.000,00
1.4	Halle maraîchère	Célestines	Animation et gestion commerciale	900.000,00	45.000,00	900.000,00		
1.5	Cartographie des commerces	Namur centre	Animation et gestion commerciale	50.000,00	2.500,00	50.000,00		
1.6	Attractivité du centre ville par l'extension du piétonnier	Namur centre	Animation et gestion commerciale	4.000.000,00	200.000,00	4.000.000,00		
1.7	Place de la Station: aménagements	Namur centre	Mobilité	3.750.000,00	187.500,00	3.750.000,00		
2	**Quartier Saint-Nicolas**							
2.1	Acquisition et rénovation Cinex	Célestines	Cohésion sociale	825.000,00	41.250,00	825.000,00	650.000,00	650.000,00
2.2	Quartier St-Nicolas Piétonnisation - Rue du Ponty	Célestines	Mobilité	300.000,00	15.000,00	300.000,00		
2.3	Quartier St-Nicolas Etude du quartier	Célestines	Cohésion sociale	75.000,00	3.750,00	75.000,00		
3	**Quartier Herbatte/Bomel**							
3.1	Pôle social d'Herbatte	Herbatte	Cohésion sociale	2.600.000,00	130.000,00	2.600.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00
3.2	Réhabilitation site Honet (SAR)	Bomel/Heuvy	Logement	1.000.000,00	50.000,00	1.000.000,00		
3.3	Parc d'Heuvy	Bomel/Heuvy	Cohésion sociale	400.000,00	20.000,00	400.000,00		
4	**Rénovation énergétique**							
4.1	Plan chaudière dans les bâtiments communaux		Rénovation énergétique	1.000.000,00	50.000,00		1.000.000,00	
4.2	Rénovation énergétique de la Porcelaine		Rénovation énergétique	1.800.000,00	90.000,00		1.800.000,00	
4.3	Rénovation énergétique de bâtiments et terrains sportifs		Rénovation énergétique	1.900.000,00	95.000,00		1.900.000,00	
4.4	Rénovation de la piscine de Jambes (partie énergie)		Rénovation énergétique	1.000.000,00	50.000,00		1.000.000,00	
4.5	Rénovation du hall de sports de Plomcot	Herbatte	Cohésion sociale	220.000,00	11.000,00	220.000,00	100.000,00	100.000,00
5	**Cohésion sociale**							
5.1	Création d'habitats légers pour public précarisé		Cohésion sociale	500.000,00	25.000,00			
5.2	Réhabilitation d'aires de jeux		Cohésion sociale	1.140.000,00	57.000,00			
6	**Mobilité**							
6.1	Rénovation de places et rues	Namur centre	Mobilité	2.730.000,00	136.500,00	1.000.000,00		
7	**Tourisme et patrimoine**							
7.1	Stade des jeux et théâtre de Verdure: aménagements		Tourisme et patrimoine	3.000.000,00	150.000,00			
7.2	Restauration et aménagement du hangar aux affuts		Tourisme et patrimoine	700.000,00	35.000,00		280.000,00	
7.3	Eglise saint-Berthuin		Tourisme et patrimoine	340.000,00	17.000,00			
Total plan d'actions				**43.280.000,00**	**2.164.000,00**	**30.170.000,00**	**15.330.000,00**	**9.350.000,00**
				45.444.000,00				
						69,71%	**35,42%**	**60,99%**
Montant éligible				**35.990.000**		(Obj. Wal. = 35%)	(Obj. Wal. = 35%)	(Obj. Wal. = 50%)
Sur programmation maximale **possible**				**46.787.000**	soit 130%			
Sur programmation **effective**				**45.444.000**	soit 126%			
Subvention max				**28.792.000**				

A ces divers projets s'ajoutent les 4 projets de **SAR**. Le montant total des quatre projets SAR visant la revitalisation de certaines poches urbaines délaissées notamment par la création d'un nombre conséquent de nouveaux logements publics s'élève à 21.061.847.74 € TVAC financés par :

- 4.798.666,67 € de subsides SAR ;
- 800.000 € au travers de l'action 3.2. de la PIV (1.000.000 € dont 800.000 € de subsides PIV et 200.000 € de part communale) ;

- 863.258,43 € de recettes divers (ventes, PPP…) ;
- 3.834.866,64 € d'emprunts Régie foncière (couverts par les rentrées locatives escomptées) ;
- 10.765.056 € couverts par la vente de biens du CPAS, l'apport privé dans le cadre du partenariat public-privé envisagé par le CPAS, les subsides FEDER projetés pour la dépollution d'Acina et les subsides pour le volet Résidence-service sociale.

L'opération complète des 3 SAR de la Régie foncière s'autofinance quasi intégralement puisque le déficit de financement annuel au budget de la Régie se situe dans une fourchette estimée entre 6.681,85 € et 30.072,92 €, ce qui est tout-à-fait supportable pour sa maquette budgétaire.

Le projet du CPAS, dont le plan financier a été concerté avec le CRAC, est aussi neutre au global.

6. Conformité du plan d'actions aux orientations du PST

Le Programme stratégique transversal présenté au Conseil communal le 3 septembre 2019 se veut être un outil de cohérence, de transparence et de gouvernance complémentaire à la Déclaration de politique communale (DPC) prononcée par le Bourgmestre et validée par le Conseil communal en décembre 2018.

Le PST est la traduction administrative d'une partie des ambitions et objectifs politiques déclinés dans la DPC. Une partie seulement, car seuls les enjeux stratégiques ET transversaux ont vocation à être repris dans le PST, tandis que la gestion quotidienne requiert bien entendu de nombreux autres dossiers, décisions et projets sans qu'ils n'apparaissent pour autant transversaux ou stratégiques.

Le plan d'actions est en parfaite conformité avec les objectifs et actions du PST.

1. Une ville en transition écologique

La Ville de Namur a inscrit la **transition écologique** dans son Programme stratégique transversal avec des objectifs stratégiques portant à la fois sur la réduction de son empreinte énergétique et écologique (OS5) et sur la maîtrise de son aménagement du territoire (OS6).

Le Collège a choisi d'y consacrer un budget de 20.970.000 € soit près de la moitié des investissements à réaliser dans la PIV avec des actions très concrètes comme les travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux (OP5.2) et la création d'espaces verts autour et dans le centre-ville (OP6.2). La création d'espaces verts contribue par ailleurs à offrir un cadre de vie agréable (OS30).

OP 5.2 Rénovation énergétique dans les bâtiments communaux :

Action 1.3 : rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville de Namur
Action 4.1 : plan chaudière dans les bâtiments communaux
Action 4.2 : rénovation énergétique de la Porcelaine
Action 4.3 : rénovation énergétique de bâtiments et terrains sportifs
Action 4.4 : rénovation de la piscine de Jambes (partie énergie)
Action 4.5 : rénovation du hall des sports de Plomcot

OP 6.2 Création d'espaces verts :

Action 1.1 : Parc des Dames Blanches : acquisition, assainissement et végétalisation
Action 1.2 : verdurisation de la ville

2. Une Ville attractive et mobile, créatrice d'emplois

Namur souhaite également accroitre son degré d'attractivité (OS9) notamment en développant une identité forte, en soutenant le développement commercial (OP9.2) et une politique foncière active (OP 9.5) ainsi qu'en envisageant d'agrandir le piétonnier, en concertation avec les commerçant·e·s et les habitant·e·s (OP 9.6).

OP 9.2 Encadrer et soutenir le développement commercial

Action 1.5 : cartographie des commerces

OP 9.5 Agir sur les loyers et revitaliser certaines artères

Action 3.2 : réhabilitation site Honet

OP 9.6 Etudier l'opportunité d'élargir le piétonnier

Action 1.6 : attractivité du centre-ville par l'extension du piétonnier

3. Une Ville solidaire et hospitalière

En matière de cohésion sociale, Namur veut favoriser le vivre-ensemble et lutte contre les discriminations (OS14) notamment en prenant en charge les personnes sans abri (OP 14.1), en améliorant les infrastructures publiques (points d'eau, toilettes, abri de nuit spécifique) et l'inclusion dans la société.

OP 14.1. Assurer la prise en charge du public sans-abri par une approche concertée et globale

Action 3.1 : pôle social d'Herbatte
Action 5.1 : création d'habitat léger pour public précarisé

4. Une Ville qui prend soin de son patrimoine et offre un nouveau visage

La Ville se doit de mettre à disposition de ses citoyens et citoyennes un patrimoine immobilier en bon état et adapté (OS 18) en assurant l'entretien de ses bâtiments communaux (OP 18.1), en préservant le patrimoine historique local (OP 18.2) et en entretenant ses écoles et infrastructures sportives (OP 18.3) mais aussi continuer à concrétiser d'importants projets structurants (OS 19) notamment en poursuivant la redynamisation du quartier de la gare (OP 19.1) et le redéploiement du quartier des Casernes (OP 19.2).

OP 18.1: entretenir les bâtiments communaux nécessitant des investissements de sécurité, de confort et de moindre consommation énergétique

Action 1.3 : rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville de Namur
Action 2.1 : acquisition et rénovation du Cinex
Action 4.2 : rénovation énergétique de la Porcelaine

OP 18.2: Préserver le patrimoine historique local.

Action 7.3 : église Saint-Berthuin

OP 18.3 : Continuer à offrir des infrastructures sportives de qualité

Action 4.5 : rénovation du hall des sports de Plomcot

OP 19.1 : Poursuivre la redynamisation du quartier de la gare

Action 1.7 : place de la Station : aménagements
Action 6.1 : rénovation de places et rues

OP 19.2 : Poursuivre le redéploiement du quartier des Casernes

Action 1.4 : halle maraîchère

OP 19.8 : Réaliser des aménagements pour restituer les places communales aux piétons et piétonnes plutôt qu'aux voitures.

Action 6.1 : rénovation de places et rues

5. Une ville touristique et accueillante

Haut lieu patrimonial et touristique, la Citadelle de Namur sera au cœur du développement touristique de la ville (OS 29) notamment en poursuivant le développement touristique de la Citadelle tant côté patrimoine que côté nature (OP 29.1) tout en assurant la maintenance et la restauration des murailles et monuments ainsi que l'encadrement des différents usages du site et des bâtiments et en rénovant le Stade des Jeux.

OP 29.1 Poursuivre le développement touristique de la Citadelle

Action 7.2 : restauration et aménagement du hangar aux affuts

OP 29.2 Rénover le Stade des Jeux et le Théâtre de Verdure

Action 7.1 : Stade des jeux et théâtre de verdure : aménagements

6. Une ville soucieuse de la qualité de son cadre de vie

Namur souhaite offrir un cadre de vie agréable (OS30) en aménageant un réseau d'espaces verts attractifs, en intensifiant la nature en ville (OP 30.1) en mettant l'accent sur les parcs, squares, jardins à thème, en accueillant la faune et la flore dans des espaces verts et semi-naturels, protégés ou non, et en favorisant l'embellissement des quartiers à haute densité de population en collaboration avec la population (OP 30.4).

OP 30.1 Offrir un réseau d'espaces verts attractifs, intensifier la nature en ville, planter des arbres et préserver la biodiversité

Action 1.1 : Parc des Dames Blanches : acquisition, assainissement et végétalisation
Action 1.2 : verdurisation de la ville

OP 30.4 Favoriser l'embellissement du cadre de vie des quartiers à haute densité de population grâce au dispositif du plan de cohésion

Action 2.3 : piétonisation rue du Ponty
Action 3.3 : Parc d'Heuvy
Action 5.2 : réhabilitation d'aires de jeux

* *

*